



Au 1^{er} février 2021, notre Compte Fidélité évolue !

Pour lui donner plus de sens, et vous simplifier la vie,
nous avons repensé notre système de Compte Fidélité !



Le nouveau système de Compte Fidélité :

- Passage d'une période trimestrielle à une période mensuelle
- Regroupement des mois de juillet et août (2 mois de cumul)
- Passage à une période calendaire (du 1^{er} au dernier jour du mois)
- Passage d'un système de cagnotte en euros à une remise en % sur la période suivante
- Passage d'un système avec utilisation de la cagnotte dans le magasin référent à un système avec même niveau de remise dans les 3 magasins
- Les achats de produits « Bonus éthique » (Locaux et/ou équitables et/ou vrac, hors produits en promotion ou à Prix Engagé) donnent un bonus de 1% de remise (pour les clients qui ont une remise)
- Mention sur les tickets de caisse du cumul des points, tous magasins Biovivéo confondus

Les produits en promotion et à Prix Engagés restent exclus du cumul d'achat pour l'atteinte de paliers, et ne se voient pas attribuer de remise le mois suivant.

Le mois de février 2021 sera le mois de transition :

- Ce sera le mois qui permettra d'utiliser les cagnottes de l'ancien système
- Ce sera le premier mois de cumul des achats pour l'attribution des % de remises pour le mois suivant (nouveau système)

Demandez-nous le Mode d'Emploi détaillé!